

Compte- rendu des CTL du 17 octobre 2013

Au CTL convoqué pour la seconde fois sur la « démarche stratégique », la direction départementale a rajouté un CTL sur deux points demandés par les représentants du personnel FO et CGT sur deux questions précises : un point d'étape sur la réinstallation des services dans les locaux de la DDFIP, et la réorganisation fonctionnelle et comptable de la trésorerie du Puy- Ville.

Les représentants de Solidaires, ayant manifesté leur intention de boycotter à nouveau le CTL sur la « démarche stratégique », ont souhaité inverser la tenue des CTL pour n'avoir pas à attendre.

CTL 1^{ère} convocation

Réinstallation des services dans les locaux de la DDFIP

La direction a présenté un bilan de la réinstallation globalement positif, en s'appuyant sur le fait que les délais étaient tenus, même si tout n'avait pas été parfait pour la phase en cours d'achèvement au rez- de- chaussée.

Les représentants FO- DGFIP se sont faits les interprètes des collègues qui ont travaillé dans des conditions particulièrement difficiles en matière de nuisances sonores, de poussière et de température, dans des locaux partagés avec les entreprises et ouverts à tous vents. Ils se sont étonnés que la direction ne décide pas du transfert des collègues des guichets dans la salle de réunion du 2^{ème} étage qui venait d'être libérée par le service SFDL, d'autant que la DDFIP fermait ses portes au public pendant 10 jours.

A ce propos, les représentants du personnel Force Ouvrière se sont étonnés de l'absence de communication au sein même de la DDFIP, puisque les collègues directement concernés par la décision de fermeture (services de la direction et trésorerie Le Puy Ville) l'ont appris par le public.

La direction a reconnu que tout n'avait pas été parfait et que des difficultés imprévues de chaînage du travail des entreprises avaient retardé l'accomplissement du chantier. Le président a tenu à féliciter les agents pour leur patience, ce qui évidemment leur va droit au cœur...

Les représentants FO- DGFIP ont fait part de leur scepticisme sur le respect du calendrier des travaux concernant le service comptabilité. Ils ont par ailleurs demandé à la direction si elle était assurée que les travaux d'aménagement du 3^{ème} étage seraient achevés avant le 30 novembre, date à laquelle s'achève le bail de la trésorerie Le Puy St Jean. Ils ont rappelé le précédent de Brioude où la trésorerie SPL fut déménagée avant que l'entreprise de nettoyage n'ait eu le temps d'intervenir.

La direction a assuré que les délais seraient tenus, que la réception du hall serait effectuée le 22, que l'ouverture au public serait effective le 23 octobre, et que les délais étaient suffisants pour réaliser les travaux permettant d'accueillir la trésorerie.

Aux dernières nouvelles, les travaux concernant l'accueil du service comptabilité au rez-de-chaussée ne seront achevés que vendredi matin 25 octobre et la DDFIP devrait finalement rouvrir au public le lundi 28...

Les représentants du personnel FO ont rappelé à la direction la revendication formulée dès l'annonce de l'intégration de la trésorerie du Puy St Jean que l'ensemble des personnels travaillant dans les locaux de la direction disposent des mêmes droits, y compris celui de bénéficier d'une place de stationnement gratuit.

Ils ont demandé à la direction si elle s'était assuré que le garage puisse offrir suffisamment de places à l'ensemble des collègues qui y travaillent régulièrement, et si, au cas contraire, elle avait entrepris des démarches pour trouver des places de parking gratuites.

La direction a répondu que, au vu de l'occupation actuelle du garage souterrain, il ne devrait pas y avoir de problème, dès lors que les places encombrées de meubles, au nombre de 6, seront débarrassées. Pour le cas où les places s'avèreraient insuffisantes, la direction s'adressera à la DDT voisine.

Affaire à suivre.

Réorganisation fonctionnelle et comptable du Puy- Ville

Les représentants FO- DGFIP sont à l'initiative de ce point, car les collègues de cette trésorerie voient se multiplier les sujets de préoccupation :

- Le devenir du projet de restructuration de la trésorerie en pôles (comptabilité, recettes, dépenses) à la place des services Amendes, Hôpital, OPAC et Ville qui a été lancé depuis 18 mois et dont les personnels ignorent l'avancement ou l'abandon,
- un projet de réorganisation de la comptabilité du poste présentée comme devant être effective au 1^{er} janvier 2014, qui fait craindre aux collègues des départs tardifs en fin de journées (19 h) comme cela avait eu cours lors de la mise en œuvre du progiciel Hélios.

1- Restructuration de la trésorerie du Puy- Ville

Le président a indiqué qu'il n'était pas sensible à des constructions du style des « cathédrales intellectuelles » qui étaient abordées dans les CTL à propos de cette trésorerie et qu'il y avait bien d'autres sujets préoccupants dans ce département (sic).

Après de nombreuses palabres, le président a fini par nous expliquer ce qu'il avait « validé » : *la trésorerie Le Puy- Ville reste organisée en services, les adjoints de catégorie A, ainsi que les deux agents dernièrement mutés sur cette trésorerie sont répartis selon une organisation métiers : comptabilité- dépense – recouvrement (!?)*

Voilà une curieuse construction qui, elle, n'est pas un chef d'œuvre et ne clarifie en rien les responsabilités des uns et des autres. La direction serait bien inspirée de prendre conscience que cette organisation dilue les responsabilités et déstabilise les agents. En poursuivant dans cette voie, elle risque fort d'entendre encore longtemps parler de cette trésorerie...

2- Réorganisation comptable

A la suite d'un audit sur le service amendes, la direction a demandé à la chef de poste de revoir la centralisation des écritures des différents services dans la comptabilité générale.

Les représentants du personnel FO ont exposé les craintes des personnels sur les conséquences en terme de prolongement de la journée de travail qu'aurait une refonte générale. Ils ont fait état des propositions que le chef de poste et les personnels réunis préconisaient pour régulariser la tenue de la comptabilité du service Amendes, sans modifier celle des autres services.

La direction nous a assuré que rien n'était encore arrêté, tant que le groupe de travail constitué par les personnels n'avait pas rendu ses conclusions au regard de la faisabilité.

A suivre.

Questions diverses:

1-Ponts naturels :

A la demande de Force Ouvrière, la direction s'est engagée à lancer l'enquête auprès du personnel pour connaître les choix des personnels, sachant qu'elle n'envisage pas d'accorder autant de ponts qu'il existe de possibilités en 2014 (6).

2-Correction concours commun catégorie C.

Les représentants FO ont protesté contre la manière dont ont été traités les collègues qui avaient postulé pour la correction du concours interministériel commun « C ». En effet après avoir reçu un accord formel exprès du service des concours ils ont attendu, en vain, une réponse positive ou négative de la direction, or celle-ci était indispensable.

La direction n'a communiqué que de façon verbale à la section FO- DGFIP, qui l'a répercutée, la raison de son refus implicite : manque de crédits pour financer le déplacement et l'hébergement à Lille où se déroule cette correction.

Les représentants du personnel FO ont relevé 3 niveaux de dysfonctionnement dans cette affaire :

- 1) la direction a fait le recensement des candidatures et c'est seulement après cette démarche qu'elle devait assurer le financement exceptionnellement lourd du déplacement,
- 2) seulement 2 demandes sont remontées à la direction alors qu'au moins 6 agents les avaient communiquées par la voie hiérarchique,
- 3) la Direction Générale transfère sans préavis les dépenses de corrections de l'échelon central à l'échelon départemental.

La confiance, tant prônée dans la démarche stratégique, ne peut pas s'enraciner dans un tel terrain.



CTL 2^{ème} convocation

L'ordre du jour avait pour unique objet la « démarche stratégique ». Etaient présents FO et CGT.

La « démarche stratégique »

En liminaire, les représentants du personnel FO- DGFIP ont lu une déclaration liminaire (lire sur le site local de la section : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>) résumant la position du syndicat Force Ouvrière qui se conclut par l'exigence de l'arrêt de cette « démarche » qui signe l'arrêt de mort des services de la DGFIP.

Le président, n'a pas répondu aux déclarations liminaires. Il a donné quelques précisions :

- 1- Sa lettre de mission consiste en quatre points :

- l'adaptation du réseau des deux filières, directionnel, urbain et rural,
- le développement du partenariat avec les collectivités,
- la fiabilisation des bases,
- le recouvrement.

- 2- Le schéma triennal de réadaptation du réseau départemental doit être transmis à la DG avant le 31 mars 2014 et non plus avant le 31 décembre 2013.
- 3- Le nombre de suppressions d'emplois subi par le département est connu pour 2014, mais il n'est pas autorisé à le donner. Il est probable qu'il sera du même niveau qu'en 2013.
- 4- Les suppressions d'emplois impacteront évidemment le schéma triennal.

Les représentants du personnel FO DGFIP ont demandé que le CTL se prononce sur la démarche stratégique. Connaissant d'avance l'issue du vote, le président a refusé de le soumettre au vote...

Questions diverses

Les représentants FO ont demandé à la direction ce qu'il restait des crédits 2013.

La direction a répondu que, une fois prises en compte l'ensemble des dépenses connues et non échues (loyers, etc.), les crédits disponibles au 15 octobre d'ici la fin de l'exercice s'élevaient pour l'ensemble de la direction départementale à 63 000€.

Malgré toutes les économies drastiques imposées aux services, notamment une centralisation de l'envoi du courrier calamiteuse pour les délais d'acheminement, le niveau des crédits est inférieur à ce qu'il était à la même époque en 2012 (100 000€).
Pour mémoire, le budget départemental fut tari au 30 novembre 2012.


A l'évidence, la DDFIP de la Haute- Loire, à l'instar de toutes les directions départementales, est au bord de la cessation de paiement, comme l'atteste la décision de la direction de retirer leurs cartes de paiement aux comptables et chefs de service du département.

On ne peut que s'interroger sur la manière dont notre direction va faire face aux dépenses urgentes ou indispensables à la bonne marche des services (frais de déplacement, réparation de photocopieurs, réparation d'installations téléphonique...)

Il nous paraît utile de rappeler les propos de M.NICOLAIEFF, rapporteur en chef de la Démarche stratégique, qui indiquait dans son « mémo d'étape », en date du 25 février 2013 :
« **La contrainte, tant en emplois qu'en moyens budgétaires, sera affichée dans le projet en référence à la loi de programmation des finances publiques comme une donnée majeure de contexte. Elle implique des efforts particuliers et exemplaires de la part de la DGFIP, afin de réduire ses dépenses, de susciter des économies, d'adapter ses modes de fonctionnement et ses méthodes de travail.** »

Ainsi avance la « démarche stratégique »...

**Les élus FO- DGFIP : Chantal BONELLO, Jean Pierre COFFY, Jocelyne LIMAGNE.
Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

		BULLETIN D'ADHESION	
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)			
NOM :		PRENOM :	
GRADE :		AFFECTATION :	
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
Fait à	, le	signature	

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu